51. Dimanche 28 Février 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

ABONNEMENT.
Pour ... Provinces.
... 30fl.
... 16 »
... 8 »
INSERTIONS.
... 3 lignes fl. 1.50 timbre
... par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordeinde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 27 Février.

ETATS-GÉNÉRAUX.

...ture de la séance de ce jour il a été donné communication d'un Message royal accompagnant un projet de loi ... de la loi sur les céréales du 29 décembre 1835, ... dispositions sur cet objet. Ces pièces seront ... envoyées aux sections.

...ident donne ensuite lecture du rapport de la commission ... les Pays-Bas et la Belgique.

...porteur fait l'historique des événements qui ont précédé ... conclusion dudit traité et énumère sommairement ... concessions principales que les deux pays se sont faites ... Le rapport n'a pas d'autres conclusions.

Hoffman demande la parole et dit, en substance : Conformément à l'art. 195 de la Loi Fondamentale, aucune imposition ... établie au profit du trésor public, qu'en vertu d'une loi. Comme le traité sur lequel il vient d'être fait rapport; contrairement à ce principe, l'honorable député propose d'en faire l'objet d'une adresse au Roi.

Le président fait remarquer qu'il ne pourra consulter la Chambre sur la proposition de M. Hoffman, puisque le réglement de la Chambre veut que de pareilles propositions soient ... par écrit sur le bureau du président.

Van Isselt, tout en appuyant la proposition de M. Hoffman, reconnaît la justesse de la remarque de M. le président.

... appuie également la proposition, et dit qu'à son avis il faut faire imprimer le rapport qui vient d'être fait, afin que les membres de la Chambre puissent en prendre connaissance.

... l'impression du rapport est ordonnée.

Van Dorsel, membre de la commission, prend ensuite la parole pour dire qu'il regrette l'absence du ministre des finances. Il désirait lui soumettre quelques observations relatives à certains points auxquelles il aurait désiré des éclaircissements, et qui lui paraissent onéreux pour nos intérêts, au sujet duquel le gouvernement ne s'est pas encore expliqué ; car l'orateur ne peut admettre la défense dudit traité faite par le *Journal de la Haye* comme venant du gouvernement, puisque le ministre de la justice a déclaré que cette feuille n'est ni officielle ni officieuse.

—

... prochain la Chambre s'occupera de la nomination ... de la Chambre.

—

... Etats-Provinciaux du Limbourg sont convoqués pour ... prochain, en une séance extraordinaire pour la nomination d'un membre à la Seconde Chambre des Etats-Généraux, en remplacement de M. Leclercq dont l'élection a été annulée.

—

... des motifs à l'appui des 31 projets de loi qui sont ... ce moment aux délibérations des Etats-Généraux ... complètent le code pénal, commence de la manière suivante :

... projets de loi présentés à l'examen des Etats-Généraux forment le Code pénal qui doit être introduit dans ... conformément à l'art. 161 de la Loi Fondamentale.

... le premier livre de ce Code ait déjà été arrêté ... gouvernement n'a point hésité à donner suite au ... par la Seconde Chambre des Etats-Généraux ... la révision de ce premier livre, d'autant plus ... convaincu de la nécessité de cette révision, ... rapport au système pénitencier qui y a été ...

... gouvernement passe généralement sous silence les dispositions du premier livre accepté en 1840, qu'il a cru devoir conserver; il se borne, relativement au premier livre proposé aujourd'hui, à renseigner les nouvelles dispositions législatives ... les changements jugés utiles, en tant que ces éclaircissements aient été reconnus nécessaires, et à exposer les motifs qui ... engagé à écarter quelques-uns des points déjà arrêtés. »

... second titre du premier livre traite des peines, à savoir.

... peines en matière criminelle sont : 1° la mort : 2° la réclusion perpétuelle ; 3° la réclusion à long terme ; 4° la réclusion extraordinaire ; 5° la réclusion ordinaire ; et 6° le bannissement.

... Les peines qui peuvent être cumulées avec les quatre ... sont : 1° l'amende ; 2° l'interdiction à temps de ... droits civils, et 3° la défense pour un certain temps ou ... jours d'exercer une charge, un emploi, un commerce ...

... Les peines en matière correctionnelle sont : 1° l'emprisonnement, et 2° l'amende. Avec ces peines peuvent être ... : 1° l'interdiction à temps de certains droits civils ... , et 2° la défense pour un certain temps d'exercer ... charge, un emploi, un commerce ou trafic. Les peines de ... : 1° l'emprisonnement, et 2° l'amende.

... exposé des motifs relativement au premier livre on ...

... examinant les dispositions législatives du premier titre, ... par la loi du 10 juin 1840 (*Journal officiel* n° 20), le ... s'est de nouveau occupé de la question de savoir ... s'il ne fallait pas de conserver une distinction entre les peines en matière criminelle et celles en matière correctionnelle ; et après de mûres réflexions, le gouvernement s'est de plus en plus convaincu que cette distinction est nécessaire.

La question s'est présentée de savoir quelle peine serait adoptée comme *pœna morti proxima*.

Trois espèces de peine se présentaient ici 1° la déportation, 2° la réclusion à perpétuité, 3°, la réclusion à temps.

Le gouvernement s'est de nouveau livré à un sérieux examen de la peine de la déportation; mais ses délibérations à ce sujet n'ont eu d'autres résultats que de le convaincre de plus en plus que la déportation ne devrait pas être adoptée.

On a pensé qu'il était dangereux d'introduire une peine contre laquelle on pouvait élever avec raison tant d'objections, qui déjà même avaient été faites en 1840 par le gouvernement, et dont un nouvel examen n'avait pu parvenir à lui en faire écarter aucune. L'expérience des autres pays où cette peine a été reconnue être insuffisante, fort coûteuse et suivie de grands inconvénients de diverse nature, a dû servir d'avertissement au gouvernement et lui défendre d'introduire dans notre législation pénale une disposition qu'ailleurs on se hâterait d'abandonner, si cet abandon ne devait pas entraîner des difficultés insurmontables.

Il est vrai que l'établissement d'une colonie de déportation ne devrait pas se faire pour notre pays de la même manière et sur une aussi grande échelle que dans d'autres pays ; mais si l'on veut appliquer cette peine de manière à ce qu'elle soit de quelque utilité dans ses résultats, il faudrait cependant que l'institution de cette colonie de déportation reçût une plus grande extension qu'on ne se l'imagine en général, ce qui occasionnerait de grands frais d'établissement et d'entretien.

En outre, l'expérience des autres pays n'a que trop appris qu'aucune peine n'est moins propre à opérer l'amélioration morale du condamné, qu'aucune même n'y est plus contraire; qu'elle conduit les criminels à la dernière immoralité, déjà même lors de leur transport, malgré toutes les précautions que l'on peut prendre, et qu'elle n'est pas non plus de nature à effrayer les criminels.

Quelques objections qui ne sont pas dénuées de fondement s'élèvent aussi contre l'adoption de la réclusion à temps, comme *pœna morti proxima*.

Fixe-t-on, par exemple, la durée de cette peine à vingt ou vingt-cinq ans, il faut nécessairement qu'une partie du temps de la peine soit consacrée au travail en commun.

Le gouvernement, du moins, voit des difficultés à prolonger au delà de quinze ans la réclusion cellulaire, parce qu'on n'a pas la certitude qu'une détention isolée de plus longue durée ne finisse par altérer les facultés intellectuelles ou la santé du condamné.

Cependant le gouvernement est convaincu que la proposition d'admettre le condamné pendant la dernière partie de la durée de sa peine à communiquer journellement avec les autres prisonniers, donnant lieu à de graves objections, n'obtiendrait pas l'approbation de la Seconde Chambre des Etats-Généraux; il ne fallait donc pas y songer.

Fixe-t-on, au contraire, la durée de cette peine à quinze ans, alors le gouvernement craint que cette peine ne soit jugée trop minime comme *pœna morti proxima*. Pour ce motif pareille disposition ne serait sans doute pas mieux accueillie.

Ainsi il ne reste plus que la réclusion à perpétuité comme étant la peine qui pût suivre immédiatement la peine de mort, et le gouvernement a d'autant moins hésité à faire cette proposition qu'il a quelque raison de croire que n'ayant pu se décider à proposer la peine de la déportation, celle de la réclusion à perpétuité sera considérée par la majorité de la Chambre comme la plus efficace, pourvu toutefois qu'elle soit appliquée rarement et avec modération.

Le gouvernement a renoncé à la dégradation civique, ainsi qu'à l'exposition au pied de la potence ou à la simple exposition sur l'échafaud, d'abord à cause des objections en rapport avec le système pénitencier actuellement proposé, qui auraient pu être faites à ce sujet, et ensuite parce qu'il avait l'intime conviction que la proposition de maintenir ces peines aurait rencontré une forte opposition.

On a cru devoir maintenir la distinction des trois espèces de réclusion pour un temps déterminé.

La disposition que toute peine criminelle entraîne l'infamie, ne figure pas dans ce projet. Désapprouvée par les jurisconsultes les plus compétents, combattue il y a peu de temps par un des plus célèbres professeurs du droit criminel, et abandonnée dans plusieurs des nouvelles législations pénales des pays étrangers, elle avait déjà rencontré une sérieuse opposition lors de la discussion de la loi de 1840. Le gouvernement a cru devoir à cet égard s'arrêter à la distinction établie par la science du droit pénal entre l'infamie proprement dite et l'interdiction de certains droits déterminés. Il a pensé qu'il devait maintenir cette faculté d'interdiction, autant dans l'intérêt de l'Etat, qui a besoin d'être servi par des fonctionnaires irréprochables, que dans celui des habitants qui ont besoin que l'administration et le maintien de leurs droits soient confiés à des concitoyens intègres.

L'utilité de la réclusion cellulaire, la nuit et le jour, accompagnée de l'obligation de travailler, a été si souvent démontrée dans ces derniers temps, que le gouvernement peut s'abstenir de défendre et de recommander le système pénitencier, et avec d'autant plus de raison que le motif qui dans le temps engagea la Seconde Chambre des Etats Généraux à émettre le désir de reviser le premier livre du Code pénal déjà accepté, avait été principalement de substituer au système pénitencier qui s'y trouvait adopté celui de la réclusion cellulaire, et que plus tard cette même Chambre avait exprimé de la manière la plus claire qu'elle verrait avec plaisir que ce système fût accueilli dans le Code pénal. Il est vrai que le gouvernement s'est écarté de ce système dans le cas prévu par l'art. 13, mais cette exception, exigée par la nécessité, a seulement rapport à ceux qui ne peuvent plus être rendus à la société, et il ne paraît pas qu'on puisse élever d'objections à ce sujet.

Le gouvernement doit encore faire observer que la disposition qui prescrit de renfermer les criminels condamnés à la réclusion à perpétuité dans un autre local que les condamnés à la réclusion à temps, doit rencontrer peu d'objections au point de vue des frais occasionnés par là, puisque le nombre des condamnés à la réclusion à perpétuité sera toujours fort minime ; ainsi un seul établissement suffira pour tout le royaume, et une des maisons de détention aujourd'hui existantes peut sans de trop grands frais être disposée dans ce but.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Le *Moniteur belge* publie le tableau du mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers, pendant les mois de janvier 1847, 1846 et 1845, en ce qui concerne les principales marchandises. Nous en extrayons ce qui concerne le commerce avec les Pays-Bas :

Importations des Pays-Bas en Belgique.

	1847. Janvier.	1846. Janvier.	1845. Janvier.
Bestiaux. — Bêtes bovines, veaux exceptés,	428	361	489
Bestiaux. — Moutons et agneaux,	3,345	1,497	4,284
Café,	4,465,220	476,892	248,503
Graines de colza, de navette, de lin et de chanvre,	27	93	72
Grains. — Froment,	244,929	1,054,160	795,020
» Orge et escourgeon,	560,556	1,270,676	1,210,719
» Avoine,	166,413	166,095	186,631
Laines en masse,	»	12,797	
Lin brut,	31,310	25,076	17,750
Riz,	530	2,404	284
Tabacs non fabriqués. — D'Europe, Virginie, Maryland et Amér. septentrion.	109,027	31,536	13,844
Tabacs fabriqués en carottes, en poudre, etc.,	639	986	933

Exportations pour les Pays-Bas.

	1847. Janvier.	1846. Janvier.	1845. Janvier.
Armes portatives,	4,876	2,681	3,173
Charbon de terre,	5,552	6,607	10,956
Fer. — Fonte ouvrée,	1,528	4,354	37,769
» Ouvrages de fer battu,	3,240	10,247	29,949
» Clous,	4,689	40,412	300,968
Livres. — Brochés, en feuilles et reliés,	1,536	2,198	5,291
Machines et mécaniques. — Appareils complets en fer,	1,500	6,232	4,662
Tissus de coton,	13,908	19,186	39,525
Tissus de laine. — Draps et étoffes similaires,	8,569	5,050	1,588
Tissus de laine. — Autres que les draps,	685	939	1,303
Tissus de lin, de chanvre et d'étoupe,	3,340	3,200	22,533
Verreries. — Cristallerie unie ou moulée,	94	1,708	8,818
Verreries. — Verre à vitres,	164,205	56,504	106,723
Zinc laminé,	189	2,219	10,256

Nous avons annoncé avant-hier la délivrance de S. A. I. la grande-duchesse Marie Nicolajewna de Russie. Voici l'oukase que l'empereur Nicolas a adressé à ce sujet au sénat dirigeant :

Le 27e jour du présent mois (3 février), notre fille bien-aimée, la grande-duchesse Marie Nicolajewna, a été heureusement délivrée d'un fils, qui, d'après les rites de notre église orthodoxe, a reçu le nom d'Eugène.

En adressant à la Providence divine nos actions de grâces pour cet heureux accroissement de notre maison impériale, nous avons jugé convenable, pour donner à notre fille bien-aimée la grande-duchesse Marie Nicolajewna et à son époux, une nouvelle preuve de notre tendresse paternelle, d'accorder personnellement le titre d'Altesse Impériale à notre petit-fils nouveau-né. Nous ordonnons au sénat-dirigeant de prendre toutes les mesures convenables pour que notre petit-fils nouveau-né reçoive, partout où il convient, le titre d'Altesse Impériale.

Signé, Nicolas.

St-Pétersbourg, le 27 janvier 1847.

S'il faut en croire le *Journal du Dimanche de Londres*, cité par le *Morning-Post*, la froideur notoire des rapports qui existent entre le comte Grey et lord Palmerston, est descendue au-dessous de zéro, par suite des remarques inconvenantes, inopportunes, et méchantes que l'honorable comte Grey a faites vendredi soir sur la rédaction du discours prononcé par la couronne le jour de l'ouverture du parlement. Cette rédaction est en général attribuée à lord Palmerston. Ce qui n'a pas empêché le comte Grey de la signaler, sans ménagements, comme mauvaise, et de citer à l'appui de son opinion, Cobett, qui a dit : « qu'il pourrait prendre, au besoin, tous ses exemples de cacographie dans le discours de la couronne. » La violence de cette attaque a été d'autant plus sensible à lord Palmerston, que l'aigreur qui existe entre les ministres de France et d'Angleterre en ce moment, dépend, en majeure partie, des critiques auxquelles M. Guizot s'est livré à l'endroit des productions de la plume du noble lord, dans les chambres françaises.

Le *Journal de Rouen* dit qu'on montre en ce moment à Paris, dans les salons politiques où se rencontrent les adversaires du cabinet, la copie de deux lettres des plus curieuses. Ces deux lettres sont de M. Guizot et de Mme de.. Elles ont été adressées, la première à lord John Russell, la seconde à sir Charles Greeville, secrétaire du *Foreign-Office*. Nous reproduisons ci-après ce que le *Journal de Rouen* dit être le contenu de cette correspondance, tout en lui en laissant toute la responsabilité :

« Il y a deux mois, quand on ne désespérait pas encore, à Pa-

ris, de renverser lord Palmerston, M. Guizot écrivit à lord John Russell, son collègue, une lettre dans laquelle il s'expliquait à cœur ouvert sur la situation. Dans cette lettre, M. Guizot ne cachait pas sa façon de penser sur le ministre anglais qui, depuis l'affaire des mariages espagnols, l'a fait passer par de si cruelles insomnies. Pour exprimer son sentiment à cet égard, il n'avait pas eu recours à la moindre périphrase; il avait répété sur le compte de lord Palmerston tout ce qu'on a pu imprimer en France dans la *Presse*, tout ce qu'on a pu entendre à Paris, dans bouche des conservateurs les plus furibonds. Selon lui, lord Palmerston était un brouillon, un casse-cou, un homme qui eût mis le feu aux quatre coins de l'Europe, si, par bonheur pour la paix du monde, il n'eût pas eu pour collègues des hommes aussi réservés, aussi retenus, aussi prudents que lord John Russell, lord Lansdowne, etc.

M. Guizot s'étonnait ensuite que lord John Russell, dont il avait appris à connaître, pendant son séjour à Londres, la modération, le calme et l'esprit de conciliation, eût pu rester longtemps dans le même cabinet avec un esprit aussi cassant, un personnage aussi entêté et aussi difficile à ramener à un bon avis que lord Palmerston. Dans son opinion, une telle situation ne pouvait se prolonger longtemps. Il était de l'intérêt du ministère whig d'y mettre un terme, parce qu'une fois débarrassé de lord Palmerston, il aurait plus de liberté pour apporter dans sa politique extérieure ces vues d'ordre, ce respect des droits de tout le monde, et cette bonne harmonie dans les rapports et les procédés, sans laquelle la paix du monde court le risque d'être à tout instant compromise. Il était de l'intérêt de l'Angleterre de la faire cesser, parce que la cause de l'Angleterre est celle de la civilisation, et que l'alliance intime de la France et de l'Angleterre est nécessaire pour en assurer le succès. M. Guizot faisait donc des vœux pour que les événements amenassent bientôt la retraite de lord Palmerston, et il engageait lord John Russell à user de toute son influence pour les faire naître.

En écrivant une lettre semblable, M. Guizot était convaincu que lord John Russell se laisserait entraîner dans la voie où il cherchait à le faire entrer, ou que tout au moins il considérerait la lettre comme confidentielle et n'en dirait jamais mot à personne. S'il eût eu une autre pensée, écrire une telle lettre et la signer de son nom eût été, de sa part, un acte insensé! Eh bien! ce que M. Guizot espérait n'est pas arrivé. Non-seulement lord John Russell n'a rien fait pour amener une crise ministérielle qui se serait terminée par la chute de lord Palmerston, mais il a cru qu'un devoir de loyauté lui commandait de communiquer à celui-ci la lettre qu'il avait reçue de M. Guizot. Lord Palmerston est, en effet, la première personne de Londres, après lord John Russell, qui ait lu cette lettre. Nous ajouterons qu'elle est restée entre ses mains.

Quant à sir Ch. Greeville, à qui Mme de.... a écrit de son côté, il a toujours eu de grandes affinités avec les tories. On comptait sur les dispositions de son esprit, qui le rattachent plus à ce parti qu'aux whigs, qu'il sert cependant depuis leur avénement aux affaires, pour l'entraîner dans quelque intrigue qui eût amené la chute, non pas seulement de lord Palmerston, mais celle du cabinet whig tout entier. Voilà pourquoi Mme de.... à l'instigation de M. Guizot, qu'elle voit tous les jours depuis nombre d'années, lui avait écrit. Elle faisait appel à d'anciens rapports qui ont été, à ce qu'il paraît, assez bienveillants; puis elle exposait, comme M. Guizot lui-même aurait pu le faire, les considérations qui devaient faire souhaiter aux hommes raisonnables de France et d'Angleterre la chute très prochaine du ministère whig, et son remplacement par un ministère tory.

A la réception de cette lettre, sir Charles Greeville se rendit auprès lord Wellington et lui demanda ce qu'il devait faire. Lord Wellington, sans hésiter, lui répondit qu'il devait communiquer immédiatement la lettre à lord Palmerston.

La communication eut lieu sans retard, et bientôt la lettre de Mme de.... à sir Charles Greeville avait rejoint, dans le portefeuille de lord Palmerston celle de M. Guizot à lord John Russell.

Des copies de ces deux lettres ont été envoyées à Paris, et quiconque les a lues, a pu parfaitement s'expliquer les sentiments hostiles qui animent lord Palmerston contre M. Guizot. La situation de ces deux hommes en présence l'un de l'autre, fait remarquer à ce sujet le *Journal de Rouen*, est donc désormais intolérable, ainsi que nous l'avons dit depuis longtemps. Il faut que l'un des deux cède et succombe. Le rétablissement des bons rapports entre la France et l'Angleterre n'est possible qu'à ce prix. Or, les incidents de ces derniers jours nous ont amenés, nous qui ne sommes pourtant pas les amis de M. Guizot, à dire qu'il ne pourrait tomber en ce moment sans que sa chute fût, de la part de ceux qui y consentiraient, une immense lâcheté. Est-ce donc lord Palmerston qui tombera? Attendons, le dénoûment ne saurait tarder.»

On lit dans le *Constitutionnel* :

Nous trouvons, dans une correspondance particulière, les détails suivants qui méritent d'être connus :

« Il règne en ce moment à Sébastopol une activité extraordinaire. Plusieurs frégates à vapeur, qui sont aujourd'hui sur les chantiers de Nicolajew vont être mises à l'eau dans les premiers jours du printemps, et une forte division de la flotte russe a reçu l'ordre de se préparer à mettre à la voile vers la même époque. On travaille jour et nuit à l'arsenal; et dans les fonderies, on fabrique une grande quantité de projectiles.

» Ces faits méritent d'autant plus d'être signalés que Sébastopol est le principal établissement maritime de la Russie sur la mer Noire. »

Exposé financier de l'Angleterre.

L'exposé financier présenté par le chancelier de l'échiquier à la séance de la chambre des communes du 23, et la situation financière qui résulte de cet exposé, inspirent au *Times* les réflexions suivantes qui sont empreintes, nous devons en faire la remarque de cet esprit chagrin et malveillant avec lequel le journal n'a cessé d'apprécier les devoirs que la détresse de l'Irlande impose à l'Angleterre et à son gouvernement :

« Parmi les moyens employés par la Providence pour faire cesser les aberrations du génie et les espérances extravagantes, le retour périodique de la question des revenus et des dépenses n'est pas le moins puissant. Les esprits les plus ardents se trouvent souvent refroidis par les nécessités vulgaires de l'existence physique; les premiers besoins du corps sont une épreuve fort simple et péremptoire pour les spéculations de l'esprit, la vie privée offre un résultat uniforme lorsque l'ambition ou l'enthousiasme a à lutter contre le devoir de l'existence, contre les besoins ordinaires des sens.

Tel est le fait qui se produit par l'exposé annuel présenté par le chancelier de l'échiquier. Les peuples comme les individus sont portés à des désirs exagérés, à des espérances excessives. La reine Mab peut flatter l'imagination de gouvernants et du peuple au point de les faire rêver d'agrandissements sans bornes, de richesses infinies, de prospérité croissante, de campagnes sans revers, de sécurité sans force armée, de population sans besoins de splendeurs, sans inégalité, et d'abondance sans travail ou risques à courir. De temps à autre la nation vient à raffoler de quelque illusion colossale d'égoïsme, de passion ou de caprice. Mais, outre ces manies périodiques et cette joie intermittente, tous les Etats, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, ont chacun leurs rêves d'orgueil et de progrès. Rome avait l'idée fixe de la conquête du monde, il était qu'une exagération d'ambition publique.

Tous les peuples de l'Europe ont eu tour à tour ces velléités d'ambition, de gloire et de puissance. La civilisation de cette partie du monde a aussi ses rêves distincts des idées plus naturelles aux autres parties du globe, mais nous ne parlerons que de nous. Nous aimons à nous représenter l'empire britannique marchant d'un pas assuré vers un développement gigantesque des arts et des sciences, d'intelligence et de perfection, de découvertes physiques, de régénération sociale, d'ordre, de richesse et de prospérité. Certes, c'est là un magnifique rêve, mais il est exposé au désillusionnement. Ce désillusionnement n'est jamais plus frappant que lorsque chaque année amène la rude épreuve des résultats financiers. De là cette réflexion forcée que si nous ne pouvons faire dans ces petites choses les progrès que nous avions espérés, quelle assurance ou quel espoir de succès pouvons-nous avoir pour celles d'une plus grande importance?

Il y a dix ans le capital de la dette du royaume en fonds consolidés et dette flottante était de 788,398,570 liv., depuis lors il a éprouvé diverses fluctuations et en dernier lieu, soit bonne administration, soit par suite de circonstances heureuses, il a été réduit à 782,918,931 liv. chiffre auquel il s'élevait en 1846. C'est déjà quelque chose de s'être arrêté dans cette fatale tendance à augmenter la dette nationale, tendance commune d'ailleurs aux autres pays du monde. On a pu espérer un moment que la dette s'éteindrait un jour. Quoique une génération eût passé depuis le jour où la dette avait atteint son chiffre le plus élevé sans le diminuer d'une manière sensible, on pouvait croire encore que quelques siècles suffiraient pour amener ce résultat. Mais hélas! les désirs humains ne sont que vanité.

Un moment nous a fait perdre tout le terrain que nous avions gagné. Un désastre naturel, la disette d'un produit de la terre, vient ajouter 8 millions à la dette, et nous rejette plus loin du but que nous n'étions en 1836. Il est vrai que nous avons travaillé à rester en paix avec le monde entier; nous avons transigé sur tous nos différends, renoncé à nos prétentions, dévoré nos affronts et nous nous sommes laissé manquer de tout par amour pour la paix et pour le calme. Nous avons marché dans une voie de rigoureuse économie sans craindre de compromettre la dignité du trône et de la législature. Vaines précautions! Toute l'Irlande tombe tout à coup à la charge de l'Etat. Cinq millions de pauvres envahissent le trésor, dévorent nos économies, et nous coûtent dans un temps de paix les énormes frais de la guerre.

La comparaison annuelle des revenus et des dépenses présente le même résultat décourageant. En 1835 nous avions un excédant de dépenses de 2,180,092 liv.; les six années suivantes le déficit est allé en augmentant; il s'élevait en 1812 à 3,979,538 liv. Depuis cette époque les choses ont heureusement changé de face. En 1815, l'excédant des recettes était de 3,817,642 liv. et en 1846, malgré l'essai hardi de la réduction du tarif, il s'élevait à 2,946,308 liv. Mais qu'était cette somme pour l'Irlande : elle s'est évanouie; il n'en reste aucune trace. Nous devons encore nous estimer heureux qu'elle se soit trouvée là juste à point pour arrêter la première éruption de la famine. Aujourd'hui le chancelier de l'échiquier cherche déjà à contracter un emprunt, et après avoir eu un excédant de 3 millions par an pendant 4 ans, il ne peut nous faire espérer pour cette année qu'un excédant de quelques milliers de livres.

Les balances dans l'échiquier sont un objet d'utilité et de crédit. Un gouvernement qui est obligé de faire face à tout besoin inattendu au moyen d'une nouvelle émission de billets, doit nécessairement se trouver à la merci des capitalistes, et peut se trouver quelquefois exposé à emprunter à des conditions très désavantageuses, outre qu'il porte une préjudice considérable aux détenteurs des billets précédemment émis. Ces réserves sont tombées de 6,019,372 liv. chiffre de 1836, à la somme presque nominale de 1,390,059 en 1842. Depuis cette année elles se sont élevées, comme par un vigoureux effort, à 9,131,232 liv. en 1846. Cette somme doit être considérée comme sacrée pour les besoins extraordinaires. La dépense actuelle, nous pouvons y compter, sera couverte par un emprunt. La réserve de l'échiquier est destinée à des dépenses non encore prévues, mais lorsque les 8 millions auront été absorbés par l'exécution des bills sur les travaux publics et sur les secours, que restera-t-il pour les travaux d'amélioration des terres et pour d'autres besoins urgents, si ce n'est cette chère réserve de l'échiquier?

Dans le cours des onze années de 1836 à 1846 inclusivement, plus de 10,000,000 de liv. de taxes pesant surtout sur l'industrie ou la consommation générale ont été abolies. Dans une seule année, la mémorable année de 1845, près de la moitié de cette somme a été supprimée d'un trait des charges nationales. L'année actuelle était considérée avec confiance par un grand nombre de personnes, comme l'époque d'une semblable émancipation fiscale. L'opinion publique en avait déjà accepté l'augure. Mais la chose est impossible. Avec l'Irlande convertie en une vaste colonie de pauvres, avec des propriétaires pauvres, des fermiers pauvres, des paysans pauvres, tous à la charge du trésor public, nous ne pouvons plus songer à des réductions d'impôts. Les ouvriers d'Angleterre doivent continuer à payer les charges qui pèsent sur eux. Il faut qu'ils en prennent leur parti. Comment feraient-ils autrement pour nourrir l'Irlande tout entière?

Tels sont les progrès que nous avons faits. Nous nous trouvons au même point où nous étions il y a onze ans, et si la situation diffère en quelque chose de ce qu'elle était au point de départ, c'est que l'avenir est pire qu'il n'était alors.

Affaires du Portugal.

ALLIANCE DES MIGUÉLISTES ET DES SEPTEMBRISTES.

Un journal de Cadix publie les bases, tant publiques que secrètes, de l'alliance des miguélistes avec les septembristes. Nous reproduisons ce curieux document.

Les bases publiques et consignées dans des documents signés des chefs des deux partis sont celles-ci. Le parti septembriste déclare qu'il n'a pas de croyances dynastiques, et ne reconnaît pas par conséquent les droits de Dona Maria II au trône de Portugal. C'est proclamer pour ainsi dire Don Miguel.

Le parti miguéliste reconnaît l'autorité provisoire de la junte souveraine d'Oporto.

Les emplois militaires et civils seront partagés entre les affiliés des deux partis.

La junte s'engage à pourvoir les généraux miguélistes des munitions et des ressources dont ils auront besoin.

Elle s'engage, de plus, à défendre Oporto au moins pendant trois mois.

Lorsque la guerre sera terminée, des cortès extraordinaires seront convoquées, et les deux partis accepteront ce qu'elles décideront.

Les déterminations de ces cortès auront pour objet de restituer au peuple ses droits, en conservant ceux de la couronne selon qu'en disposeront les élus du peuple, en prenant en considération les anciennes prérogatives du trône modifiées par les besoins du siècle.

Les bases secrètes du parti sont en harmonie avec ce que l'on vient de lire. Les septembristes s'engagent à reconnaître don Miguel comme roi de Portugal. Les miguélistes accepteront une constitution refondue par les cortès, basée sur les lois anciennes de la monarchie, et conforme aux progrès du siècle.

Dans les trois mois pendant lesquels la junte s'engage à défendre Oporto, D. Miguel devra s'y présenter et se mettre à la tête du mouvement révolutionnaire absolutiste. Dans le cas où D. Miguel n'aurait pas de successeur, le marquis de Loulé, oncle de la reine, et l'un des chefs les plus actifs de la révolution actuelle, serait appelé au trône.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 20 fév

El Español dit que la nouvelle est arrivée que 200 c ont pénétré à Cervera, en Catalogne, sous les ordres des cabecillas Mosen Ramet, Tristany, Ros de Eroles, el Griset, V autres. Ils n'ont pas gardé la ville longtemps; ils en sont après avoir enlevé les fonds. On croit que Crabrera et sont sur le territoire espagnol.

Il n'est pas vrai que l'escadre portugaise à l'ancre Oporto, ait passé aux rebelles.

On lit dans le *Clamor Publico* du 20 février : Nous que les ministres ont tenu un conseil à l'occasion de l'occ de Cervera par les carlistes, et qu'ils ont offert au génér fo, la capitainerie générale de la province. On assure qu'un commandement important sera donné à M. Carbo, ral distingué, qui a rendu de grandes services à la cause d berté, durant la guerre civile de la Catalogne.

Aujourd'hui dans la chambre des députés, une interpe devait être faite au ministère, relativement aux dernier velles de Catalogne et notamment à l'invasion de la ville vera. Au moment du départ du courrier, cette interpe n'avait pas encore eu lieu. La discussion sur le projet d n'a été reprise qu'à 3 heures et demie. M. Benavides pondu aux observations de M. Avecilla.

Nouvelles de l'Inde.

La malle de l'Inde, partie de Bombay le 5 janvier, vée par Marseille. Le traité conclu entre le gouverneur ral de l'Inde et le roi de Lahore a été ratifié le 25 déc Une entrevue entre le roi et le gouverneur-général devai lieu le 1er janvier à Lahore même. Les Anglais ont co à organiser l'administration et l'occupation militaire nente du pays. A cet effet, quatre compagnies de Sikhs, velle levée, seront engagées avec d'autres troupes pour une brigade qui aura la garde des frontières. Elle tiendra son à Peshawer, et observera tous les mouvements qu raient menacer le pays du côté de l'Afghanistan, de la de l'Asie centrale. L'armée du Sindh sera réduite d sept mille hommes, qui rentrent à Bombay; quinze à sei hommes continueront à occuper le pays. Cette réductio duira une économie d'environ un million de livres st l'excédant des dépenses sur le revenu, malgré cette éco sera encore de plus d'un million sterling (12 millions de f Sir Charles Napier, gouverneur du Sindh, a été promu de de lieutenant-général et attaché à l'état-major-gén l'armée de l'Inde.

Les nouvelles de l'Afghanistan parlent d'une querel nue entre l'émir de Kaboul, Dost-Mahomed et son fils, bre Akhbar-Khan, à propos de la réception faite par l l'envoyé du gouverneur général de l'Inde. Cet envoyé kil, était venu réclamer la délivrance de tous les so l'armée anglo-indienne, qui pourraient se trouver enc l'Afghanistan ou dans les contrées adjacentes et qui y restés en captivité depuis le temps de l'évacuation du les Anglais. Akhbar-Khan refusait toute entrev sujet dans aucune conférence avec l'envoyé, et n'a l'obtenir, dans un accès de colère il ravagea un village la résidence du prince. La haine d'Akhbar-Khan co Anglais, prépare dans l'avenir de graves difficultés au g nement de la compagnie pour l'époque où ce prince pré place de son père.

Nouvelles de France.

Paris, 25 fév

Les bruits de modifications ministérielles qui ont mencé à se produire aujourd'hui dans les journaux ne re sur aucune espèce de fondement.

Hier a eu lieu, dans les salons du pavillon Marsan, l annuelle donnée par M. le duc de Nemours, en l'honne cial de la littérature et des arts. Cependant un grand de membres des deux chambres y avait été invités. Un se nistre, M. de Salvandy, y est venu. Le corps diplomati était pas représenté.

Le roi et la reine des Belges et LL. AA. RR. les pri princesses assistaient à la soirée. On a remarqué que le Belges s'est entretenu longtemps avec MM. Molé, de Br M. Dupin aîné.

Parmi les députés de l'opposition se trouvaient MM. musat, de Tocqueville, Glais-Bizoin, St-Albin et Taillan

Parmi les hommes de lettres, M. Jules Janin et les au dacteurs du *Journal des Débats*, MM. Victor Hugo, Soulié et Théophile Gauthier.

On remarquait l'absence de M. Alexandre Dumas. Les ces ont beaucoup causé, et avec une préférence marqué les artistes et les littérateurs qui se trouvaient dans les

M. Martin (du Nord) a déposé sa démission entre les m M. le ministre des affaires étrangères, qui l'a transmise Il y a trois jours, M. le garde-des-seaux a fait ses adieux à de service de son administration, réunis autour de lui.

Depuis le 1er septembre dernier, commencement de l pagne 1846—47, jusqu'au 31 janvier, la production d indigène s'est élevée à 35,515,266 kil.; elle n'avait été le même intervalle de l'année précédente, que de 24,6 kil.; c'est une augmentation de 10,852,560 kil. Cepen nombre des fabriques n'a pas augmenté, car il n'y en activité que 297 à la fin du mois dernier, tandis que leur était de 306 en 1846.

La mise en consommation, dans les cinq premiers mo campagne, a été de 20,174,170 kil.; contre 16,081, 1845—46.

Un fait presqu'incroyable vient de se passer dans u ports militaires. Le bâtiment à vapeur *le Gomer*, de vaux, venu de Cherbourg à Brest pour réparer sa ma été obligé de retourner dans ce premier port, faute de la tôle nécessaire pour faire une cheminée neuve.

Le *Moniteur Universel* contient une ordonnance qui appro Meaux de la population du royaume de France, dressés par le 1846. Cette ordonnance porte que les tableaux seront considé authentiques.

Le chiffre de la population totale du royaume était, en 34,230,178 habitants; il est, en 1846, de 35,400,486. C'est une tion de 1,170,308 habitants dans une période de cinq ans.

partement de la Seine est celui qui a la plus forte population (1,657 habitants), et c'est aussi celui où a eu lieu, depuis cinq ans, la plus considérable (169,864 habitants).

suite le département du Nord, qui compte 1,132,980 habitants (plus qu'en 1841).

ation des autres départements est au-dessous de 630 mille habitants.

Le moins peuple de tous est celui des Hautes-Alpes, qui a seulement 100 habitants.

1 à 1846 il y a eu augmentation dans 81 départements et diminution dans cinq ; ceux de l'Eure, du Jura, de Lot-et-Garonne, de la Meuse et de la Saône.

—

litique à la mode depuis quelques semaines nous rappelle assez le chapitre aux beaux jours de l'Œil-de-Bœuf et du marquis de Dangeau.

sont que petits secrets, petits mystères, petites boudoir, confidences d'alcôve, de boudoir, de corridor, ou même de chambre et d'office, petites rumeurs enfin qui, de tel ou tel suisse d'ambassade ou des couloirs de la Chambre, circulent tant bien que mal, grâce à l'intrépidité d'observateurs qui les colportent, grâce aussi aux misères par lesquelles notre époque a remplacé les grandes choses d'autrefois. Disons-nous, un chemin jusque dans les colonnes des journaux graves.

Quoi qu'en disent tous ces choses, il faudrait les chroniqueurs de boudoir plutôt que des publicistes. N'est-il pas véritable que des questions importantes, capitales même, dont l'Europe entière peut en dépendre, s'amoindrissent jusqu'au point de dégénérer en *piques* personnelles, en vétilles d'amour-propre, et qui pis est d'amour-propre froissé ?

Lorsque M. de Normanby a écrit, il y a de longues années, un livre plein de goût de l'aristocratie anglaise, *Mathilda*, je ne pense pas que le marquis de Normanby se pique de *parler Vaugelas*, et cependant on prétendu qu'il était possible de parler *autrement*, *melius referens ! mieux* que lui.

Il ne faudrait pas connaître le *genus irritabile* des auteurs et des orateurs-ministres, vanité entée sur morgue, pour croire que des paroles, tombées de la tribune à l'adresse du roi, puissent jamais être oubliées par l'ambassadeur. Qu'arrive-t-il ? Le *Chronicle* nous l'apprend dans son dernier numéro. D'un côté le salon de lady Normanby, de l'autre celui de la princesse Lieven, placés en présence comme deux batteries, s'échangent, en guise de projectiles, force sarcasmes ; c'est un vrai feu roulant, et l'acharnement ne permet aucune des courbettes de Potemkin.

Lundi lady Cowley, qui, d'après le *Chronicle*, devrait être terrain neutre, prend parti pour M. Guizot, et c'est une de plus.

(*Esprit Public.*)

Nouvelles et faits divers.

Le gouvernement sarde s'est entendu avec la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et les trois cantons du Tessin, des Grisons et de Berne, pour la construction d'une ligne qui relierait le Piémont à l'Allemagne, vers la Suisse, vers le lac de Constance. Une convention vient d'être conclue entre les divers Etats intéressés, afin de garantir à l'entreprise un minimum de 3 p. c. d'intérêt ; on n'attend plus que la constitution de la société qui se forme à Londres, au capital de 75 millions, pour mettre à exécution cette œuvre que le roi de Sardaigne attache tant d'importance à voir accomplir. Il survient, tout nouvellement, de conclure un arrangement avec les trois cantons contractants, pour leur garantir toutes les facilités de transit vers le port de Gênes, par les nouveaux chemins de fer, dans le cas où la ligne de Suisse tarderait à s'exécuter.

Ce projet gigantesque, dont le premier but est de coaliser les intérêts du nord avec ceux du *Zollverein*, tend, par l'extension qu'il recevra en Italie, où il se rattachera, un grand réseau central, à mettre en communication la Méditerranée avec la mer du Nord. Anvers et Gênes seraient ses deux extrémités, les deux ports du rail-way de l'Europe centrale.

Les difficultés, insurmontables jusqu'ici, qu'oppose la configuration du sol à des travaux de ce genre, s'aplaniront grâce aux efforts de l'art. Les Alpes seront traversées par la vallée de Blennio où un tunnel de cinq kilomètres sera creusé au moyen de la puissante machine de M. Maus. Cette machine, non dans les dimensions colossales qu'elle devra avoir un jour, a déjà des proportions suffisantes pour faire constater sa force et ses effets.

—

Une lettre de Constantinople, du 3 février, arrivée par la voie d'Allemagne, annonce ce qui suit :

Une affreuse incendie causée par le dernier incendie de Péra a près de 3 mille maisons et 15 millions de francs. Malheureusement, là ne devaient pas se borner les ravages. Comme une maladie contagieuse, il s'est propagé presque immédiatement sur une foule de points de la capitale ; depuis six jours, dès le lendemain même de l'incendie de Péra, on n'entend continuellement dans toutes les rues que ce cri d'alarme effrayant, auquel la voie rauque du bekitchi (watchman) ajoute encore un caractère plus sinistre : *Yan var* (il a du feu), et de toutes parts on voit surgir les flammes.

Dans l'espace de sept jours on ne compte pas moins de 14 incendies dont l'immense quartier de Scutarié a été dévoré par le feu. Une véritable terreur a saisi tous les esprits ; tout le monde est pour ainsi dire sans abri. Jamais de mémoire d'homme on n'a vu à Constantinople un incendie aussi nombreux ; tout le monde l'attribue à la malveillance provoquée par le mécontentement de la population. »

Voici le résumé des observations météorologiques pour le mois de janvier, faites par l'observatoire de Paris :

Hauteur des oscillations du mercure dans le tube barométrique, 28 pouces 5,19 lignes.

La température la plus froide, observée le 9, a été de 3 degrés centigrades au-dessous de zéro.

La température la plus élevée, observée le 27, a été de 10 degrés au-dessus de zéro.

La moyenne température du mois a été de 2 degrés 5 dixièmes au-dessous de zéro.

Il y a eu 7 jours beau, 7 de temps nuageux, 2 de brouillard, 12 de temps pluvieux, 2 de pluie, 2 d'éclaircies.

La quantité de pluie tombée dans la cour de l'observatoire a été de 4 millimètres 120, et sur la terrasse de 3,885.

Il a soufflé 3 jours du nord, 13 de l'est, 12 du sud et 3 de l'ouest, et pendant deux jours de vent d'une grande violence.

On nous écrit de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 20 février :

« Une violente tempête qui a régné pendant plusieurs jours sur nos côtes a failli causer le passage par un grand désastre. —

Jeudi 19 février, un navire du Hâvre, chargé de lin et venant de Riga, a échoué auprès du cap Gring, situé entre Cologne et Calais. Après avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour le salut de son bâtiment, le capitaine s'est décidé à l'abandonner et a été recueilli par un bateau pilote de Boulogne, qui l'a transporté dans le port de Calais.

Quelques heures après, des pêcheurs de Boulogne, attirés par l'espoir de sauver le navire naufragé et aussi d'obtenir la récompense pécuniaire considérable que les lois maritimes accordent en pareil cas aux sauveteurs, vinrent l'aborder et montèrent dessus ; mais ils ne purent rien pour sauver le navire et furent les victimes de leur audacieuse entreprise ; sur neuf marins, six ont péri et les trois autres n'ont été arrachés aux flots qui menaçaient de les engloutir que par le courage et le dévouement des douaniers.

—

— On écrit de New-York (Etats-Unis), le 14 janvier :

« M. Seaman, député de New-York, vient d'annoncer à la chambre des représentants qu'il lui proposera prochainement un bill ayant pour objet d'empêcher l'immigration d'étrangers pauvres aux Etats Unis. M. Seaman a dit que pendant l'année dernière il est arrivé à New-York 51,000 émigrés (21,000 de plus qu'en 1845), et que beaucoup d'entre eux étaient tombés à la charge des établissements de charité ; il a ajouté que la Société allemande de bienfaisance de Baltimore s'est vue dans la nécessité de secourir dans le mois d'octobre dernier deux cents Allemands qui étaient arrivés ensemble à Baltimore, et qui se trouvaient tous dans le plus complet dénûment. »

— L'empereur de Russie ayant appris que le gouvernement français avait chargé un architecte de recueillir à l'étranger des blocs de porphyre le plus beau pour la construction du monument que l'on va élever à Napoléon aux Invalides, a donné l'ordre d'extraire des carrières qui dépendent du domaine de la couronne les masses de ces matériaux nécessaires au monument, et de les expédier à Paris.

Les carrières de porphyre qui fourniront ces blocs produisent en effet les plus belles masses et les plus rares par la finesse du grain et la délicatesse des nuances.

— Le jour de la Saint-Valentin, 150,000 lettres, tant de l'étranger que des provinces et du district de Londres, et 20,000 journaux, étaient distribués à 9 heures du matin par les facteurs de la poste générale. Dans le cours de la journée 200,000 lettres ont été timbrées, distribuées et remises à domicile par les postes des différents districts. 12,000 lettres et 5,000 journaux sont arrivés par les malles de l'après-midi, et le soir 120,000 journaux et 60,000 lettres étaient expédiés. Le total des lettres et journaux qui ont passé dans les bureaux de la poste générale, le 15 février, a donc été de 422,000 lettres et 145,000 journaux.

— Dans le courant de novembre dernier, Mme Louise Lehmann, jeune et belle veuve d'un capitaine de lanciers, vint se fixer à Kœnigsberg (Prusse). Bientôt après, cette dame adopta des manières toutes masculines : elle s'habillait en homme, elle montait à cheval, fumait le cigarre et la pipe, hantait les restaurants, les cafés et les estaminets, jouait au billard, fréquentait les tirs : enfin, elle se conduisait complétement en lion.

Mme Lehmann ayant visité quelquefois le café de la couronne, où se réunissent ordinairement les professeurs de l'Université, l'un d'entre eux, M. T..., doyen de la faculté de théologie, s'en scandalisa et invita le maître de l'établissement à ne plus recevoir Mme Lehmann. Le limonadier écrivit à cette dame une lettre où il la supplia de ne plus renouveler ses visites dans le café pour ne pas effaroucher les graves habitués de cet établissement.

Mme Lehmann, offensée, fit des efforts pour savoir quelle était la personne qui aurait provoqué son exclusion du café de la couronne, et elle ne tarda pas à apprendre que c'était M. le professeur T... Aussitôt elle résolut de se venger sur lui, et elle mit bientôt ce projet à exécution.

Un soir où M. T..., vieillard de soixante-six ans, était assis seul à une table dans le café, et prenait sa demi-tasse, Mme Lehmann, habillée en homme et tenant une cravache à la main, entra dans le café, prit place à la table où se trouvait M. T. Après être restée assise tranquillement pendant quelques minutes, elle se leva tout à coup, et cingla impitoyablement, avec sa cravache, la figure du vénérable professeur de théologie.

A l'instant même, comme on le pense bien, Mme Lehmann fut arrêtée et conduite en prison, et trois jours après le tribunal criminel de 1re instance, jugeant sommairement, la condamna à six mois d'emprisonnement et une amende de 800 thalers.

Immédiatement après, le directeur de la police de Kœnigsberg fit signifier à Mme Lehmann la défense de jamais porter le costume d'homme.

Mme Lehmann se pourvut sur-le-champ contre cette mesure auprès du ministre de la police, lequel, après avoir examiné l'affaire, lui répondit qu'attendu que ni les lois ni les ordonnances n'interdisent aux femmes de revêtir le costume masculin, toute femme en Prusse aurait le droit de s'habiller en homme ; mais que, dès que l'usage de ce costume porté par une femme causerait du scandale, comme cela a eu lieu dans le cas actuel, les autorités auraient le droit de lui interdire de s'habiller en homme.

— On lit dans le *Spectateur de Dijon* :

« S'il faut en croire les gens de Chambœuf et d'Urey, on entendra bientôt parler d'un fameux voleur caché dans leurs forêts. Vingt neuf années, ni plus ni moins, passées aux galères, ont perfectionné l'éducation de cet honnête industriel ; en voici la preuve. En sortant du bagne il avait gagné Paris et voulait s'affilier à une bande, afin d'exercer ses rares talents de société ; mais le chef, espèce de Vidocq, rusé comme un renard et prudent comme un boa, y mit une condition : « Voilà deux francs, lui dit-il, achète un filet de bœuf, mais rapporte-moi la viande et les quarante sous, sinon je ne t'admets pas. » Patron, c'est convenu, je suis des vôtres, attendez. Notre filou fait son emplette, et dit à la bouchère en la payant : « Madame, j'ai gagé de rentrer bossu chez les camarades, auriez-vous l'extrême obligeance d'enfiler ce morceau de bœuf sous le collet de mon patelot — Drôle d'idée, dit la marchande en riant ; voyons, baissez-vous, » et, tandis qu'elle confectionne la bosse du chaland, celui-ci escamote sa pièce, plus cinq francs qui lui faisaient compagnie dans la poche du tablier. « Vous voilà bossu comme Mayeux, parole de bouchère. — Merci, nous allons rire. » Et la femme se tenait les côtes, se pâmant en regardant partir sa nouvelle pratique.

» Capitaine, dit le filou en rentrant, le tour est joué. Quarante sous pour vous, cinq francs pour le garçon ; et puis faites-moi le plaisir de palper ma bosse, celle d'un bison n'est pas plus succulente. — Pour le coup, dit le chef en riant du beau tour, je t'admets, tu en es digne. — Vous en verrez bien d'autres : enlevez le *beefteak*. » Le nouvel élève avait encore médité un coup de maître, et coupant les cordons de la bourse, empochait aussi la montre du capitaine, qui riait à gorge déployée en retirant le filet de bœuf. Mais comme il n'aurait pas été prudent d'avoir à passer par les mains d'un chef de bande irrité, le voleur est venu se cacher dans les bois de Chambœuf, où il attend fortune. »

— Un journal annonce que Mlle Mars est malade, et dans un état des plus alarmants ; on a peu d'espoir de la conserver.

— Un ouvrier de Manin (Pas-de-Calais) possédait par hasard le premier volume de *Jocelyn*. Dans la lecture répétée de cet ouvrage, il avait puisé autant d'admiration que de sympathie pour le talent et la personne de M. de Lamartine, et en même temps un irrésistible désir de connaître le second volume. Comme sa misère ne lui permettait pas de faire cette dépense, il crut devoir adresser à l'auteur des *Méditations* une lettre dans laquelle il lui exposait et l'objet de son vœu et l'impossibilité où il était de le satisfaire.

M. de Lamartine lui a adressé en réponse la lettre suivante, que vient de publier le *Progrès d'Arras* :

« Monsieur,

« Votre lettre m'a vivement touché ; je n'ai jamais reçu de témoignage d'estime qui ait donné plus de prix à mes faibles ouvrages. Nourrir et consoler l'esprit d'une famille pauvre, isolée et honnête, être en communication intime avec les pensées qui s'élèvent de la chaumière à Dieu, avoir son nom dans les souvenirs et dans les bénédictions de l'homme de bien qui ne nous connaît pas, mais qui nous aime, c'est là, selon moi, la véritable gloire, et vous m'en avez donné le sentiment.

» Je m'empresse donc de venir vous remercier de ma propre main, pensant que cela vous sera plus agréable que par une main étrangère, et je vous fais adresser demain, par les Messageries, les volumes de *Jocelyn*.

» J'y joins mon *Voyage en Orient*, ouvrage en prose, qui intéressera peut-être votre famille dans les soirées d'hiver.

» Continuez à vous délasser de vos travaux de mains par ces lectures, et ne vous affligez pas de votre condition d'ouvrier de campagne : le travail est la loi générale. Les nôtres ne sont peut-être pas moins pénibles que les vôtres : l'esprit a ses sueurs comme le corps ; Dieu les bénit également et nous donnera un jour le même salaire, sans considérer si nous avons fait des poèmes ou des sillons.

» Je vous souhaite une longue vie, une honnête famille et le pain quotidien.

ALPHONSE DE LAMARTINE.

— On lit dans un journal belge que, ces jours derniers, un habitant de la commune de N... vint à mourir ; deux des amis du défunt se rendirent auprès du bourgmestre et le prièrent de vouloir prendre acte de leur déclaration de décès du nommé J. Bertrand, ce qui fut fait.

Environ une heure après, les mêmes individus se présentèrent au bourgmestre afin de lui annoncer que le nommé Bertrand, dont ils étaient venus faire enregistrer l'acte de décès, n'était point mort, ainsi qu'une léthargie d'assez longue durée avait donnée lieu de le croire.

Le bourgmestre tira ses lunettes, ouvrit son registre et inscrivit dans la colonne consacrée aux observations : *Mort par erreur.*

Mais ce n'est pas tout. A peine de retour, les amis du défunt le trouvèrent cette fois bien mort. Nouvelle corvée, car ces messieurs ne voulaient point encourir les risques d'une fausse déclaration ; après quelques explications, le bourgmestre tira de nouveau ses lunettes, regarda par dessus et par dessous les deux individus qu'il avait en face, pour s'assurer qu'il n'était point l'objet d'une mystification, et enfin, après avoir longuement réfléchi, il trancha la difficulté en inscrivant en dessous de *Mort par erreur*, le mot *Remort.*

— Il y a trente ans, dans une petite ville d'Italie à Bergame, par un singulier contraste, la troupe était fort médiocre, et les chœurs étaient excellents. Il faut bien qu'il en fût ainsi, puisque la plupart de ces choristes sont devenus plus tard des chanteurs célèbres, des musiciens illustres, de grands compositeurs. Donzelli, Crivelli, Leodoro Bianchi, Mari, Dolci, ont commencé tous par chanter dans les chœurs de Bergame. Il y avait entr'autres, à cette époque, un jeune homme très pauvre, très modeste et très aimé de ses camarades. En Italie, l'orchestre et les chœurs sont encore moins rétribués qu'en France, si cela est possible. Vous entrez chez un bottier : le maître est premier violon ; les apprentis, pour se délasser de leur travaux de la journée, jouent le soir, au théâtre, de la clarinette, du hautbois ou des timbales. Notre jeune homme, pour aider sa vieille mère, cumulait donc les fonctions de choriste et celles plus lucratives de garçon tailleur.

Un jour, comme il était allé essayer des pantalons à Nozari, ce chanteur illustre le regarda fixément et lui dit avec bonté :

— Il me semble, mon garçon, t'avoir vu quelque part ?

— C'est possible, Monsieur ; vous m'aurez vu au théâtre, où je fais ma partie dans les chœurs.

— As-tu une bonne voix ?

— Pas fameuse, Monsieur, je monte avec peine jusqu'au *sol*.

— Voyons, fit Nozari en s'approchant du piano ; commence-moi ta gamme.

Notre choriste obéit ; mais arrivé au *sol* il s'arrêta essoufflé.

— Donne le *la*, voyons !...

— Monsieur, je ne puis....

— Donne le *la*, malheureux !

— *La, la, la*...

— Donne le *si*...

— Mais, Monsieur....

— Donne le *si*, te dis-je, ou sur mon âme...

— Ne vous fâchez pas Monsieur, j'essaierai, *la, si, la, si, do !*

— Tu vois bien, fit Nozari d'une voix triomphante ! et maintenant, mon garçon, je ne te dis qu'un mot : si tu veux bien travailler, tu deviendras le premier ténor d'Italie.

Nozari ne s'est pas trompé. Le pauvre choriste, qui, pour gagner sa vie, raccommodait des culottes, possède aujourd'hui deux millions de fortune et s'appelle Rubini.

— M. H. Vieuxtemps vient d'écrire de St-Pétersbourg à son ami, M. Gillon, bourgmestre de St Josse ten-Noode, qu'il viendra à Bruxelles vers la fin de mars, tout exprès pour y donner un concert au bénéfice des pauvres des Flandres et de la capitale.

— Dimanche dernier, un homme évanoui couché sur le pavé, place de Ste-Gudule à Bruxelles, fut rencontré par une dame qui, après s'être assurée du triste état de ce malheureux, appela au secours. Un monsieur se présenta, qui parvint, non sans peine, à le rappeler à lui. Alors on lui demanda d'où il était. Il répondit : D'une lieue de la ville. Cependant, à son langage il était facile de comprendre qu'il n'était pas des environs de Bruxelles. De nouvelles explications furent échangées, qui firent connaître que c'était un indigent d'un village près d'Audenaerde. Cette circonstance fit clairement comprendre à quelle extrémité cet homme était réduit par le besoin. Des soins et des secours lui furent à l'instant prodigués, et il en résulta la preuve que ce malheureux n'avait d'autre mal que celui de la faim.

— On lit dans l'*Armoricain* de Brest du 20 février :

« Jeudi 18, un matelot, condamné au supplice de la cale, a été conduit à bord du vaisseau amiral, et, hissé aux vergues de ce navire, y a subi sa peine. Le matelot condamné au supplice de la cale est hissé, avec un poids quelquefois de 25 kilogrammes aux pieds, à l'extrémité des basses vergues (élevées, pour certains navires, de plus de 20 mètres au-dessus du niveau de la mer) ; on le laisse ensuite retomber trois fois, jusqu'à une certaine profondeur, dans la mer.

« Nous voyons avec douleur l'application, aujourd'hui fréquente, d'un châtiment qui était tombé en désuétude, et qui, suivant le mode d'exécution, est une féroce plaisanterie ou une punition d'une cruauté inouïe, digne d'un peuple de barbares, bonne à figurer seulement désormais dans les publications illustrées à côté de la cangue et autres supplices chinois certainement moins cruels. On nous dira peut être que le respect pour la légalité a dû engager le ministre de la marine à en permettre l'application.

— *Le chlore employé contre la maladie des pommes de terre.* — Les pommes de terre malades, quand on les a soumises pendant vingt-quatre heures au courant de chlore pur en forme de gaz, redeviennent saines. Cependant on ne nous dit pas si, par leur lavage à l'eau de chaux, opération nécessaire pour leur faire perdre l'odeur de chlore, le mal qu'on avait un instant écarté ne reparaît pas de nouveau ; point capital qui demanderait à être éclairci.

— *Moyen employé par les Chinois pour la conservation des œufs.* — Les Chinois ont l'habitude de saler les œufs, et ils les conservent ainsi pendant plusieurs années. Leur procédé est fort simple : il consiste à plonger les œufs dans une dissolution de sel de cuisine et les y laisser jusqu'à ce qu'ils tombent au fond. A ce moment ils sont suffisamment pénétrés par le sel ; on les retire alors pour les sécher, et on les conserve en caisse. Ceux qu'on mange durs sont excellents et précisément au degré de salaison le plus convenable.

— Un émigrant allemand, Peter Cracler, arrivé naguère à Anvers, vola ces jours-ci à l'un de ses camarades une somme de 200 thalers. Après s'être caché quelque temps en ville, il prit, avant-hier, à la station de chemin de fer, un coupon pour Louvain, afin de donner le change, et, arrivé à Louvain, il prit un autre coupon pour Gand. Dans la station de Malines, cet homme se trompa de convoi ; au lieu de monter sur celui de Gand il se plaça sur celui d'Anvers. Près de la station de Duffel, il s'aperçoit de sa méprise et veut se jeter à bas du waggon où il se trouve. Un garde l'en empêche et ne le laisse descendre qu'à Duffel. Ici notre homme attend un convoi sur Gand ; il s'y place et arrive bientôt dans cette dernière ville. Mais grâce aux soupçons qu'il avait inspirés à Duffel, on l'arrêta hier à Gand afin de le diriger sur Anvers où il sera jugé.

JOURNAL DE LA HAYE.

Sommaire des principaux articles publiés par le *Journal de La Haye*, pendant le mois de JANVIER dernier.

N° 1. Revue de 1846. — Discours du ministre des finances sur le budget. — Commerce. — Nouvelle législation anglaise sur les sucres. — Documents officiels. — Traité entre la Russie et l'Autriche — Variétés et feuilleton. — La goutte et son régime. Clarisse Harlowe. — Nouvelles et faits divers.

N° 2. L'*Arnhemsche Courant* et notre traité avec la Russie. — Situation de la France par suite de la rupture de l'entente cordiale. — Message du président des Etats-Unis. — Guerre civile en Portugal. — Le budget de la France. — Le programme du cabinet français. — Variétés. Le soulier bateau du lieutenant Smits. — Feuilleton. — Clarisse Harlowe.

N° 3. Revue de 1846. — Crise ministérielle en Espagne. — Menées en Suisse. — Lettre de Rome. — Situation de la Chine. — Fortifications en Europe. — Nouvelles et faits divers. — Feuilleton.

N° 4. Navigation intérieure et mouvement commercial. — Discours du corps diplomatique à Louis-Philippe. — Les corps-francs en Suisse. — Les élections directes en France. — Situation de l'Irlande. — La Nouvelle-Zélande. — Complot chartiste en Portugal. — Intrigue des Miguélistes. — La question de Cracovie. — Les Etats-Unis et le Mexique. — L'Inde anglaise. — Feuilleton.

N° 5. Revue générale du commerce des Pays-Bas. — La propagande à Cracovie. — Finances de Danemarck. — Variétés — Agnès de Méranie. — Feuilleton.

N° 6. L'opposition est partout la même. — La *Revue des Deux Mondes* au sujet de Cracovie. — La France et l'Angleterre. — Récolte à Java. — Macassar port libre. — Revue du commerce d'Amsterdam — Feyenoord. — Guerre civile en Portugal. — Finances des Etats-Unis. — Variétés. — Agnès de Méranie. — Feuilleton.

N° 7. Notre système sur l'impôt sur le sucre. — Le ministère anglais au sujet de l'Irlande — Ouverture des cortès espagnoles. — Victoire sur les insurgés en Portugal. — Différend entre la Toscane et le duché de Lucques. — Banque de la Grande-Bretagne. — La nouvelle constitution de Genève. — Les corsaires mexicains. — Documents officiels. — Modification des lois de douanes belges sur les cuirs et les peaux. — Eclaircissements sur les événements de Pologne. — Nouvelles et faits divers. — Chronique judiciaire. — Feuilleton.

N° 8. Politique commerciale des Pays-Bas. — Menées des Carlistes en Espagne. — Les propriétés foncières en Gallicie. — Bilan de la Banque de France. — Scission entre les députés de la gauche en France. — Le *Journal des Débats* et la propagande à Cracovie. — Documents officiels — Eclaircissements sur les événements de Pologne. — Nouvelles et faits divers, variétés. — Agnès de Méranie. — Feuilleton.

N° 9. Prochaine session du parlement anglais. — Marine belge. — Revenus de l'Angleterre. — Colonies anglaises. — La prochaine session des chambres françaises — Nouvelles favorables du Portugal. — Mauvaise situation de la Suisse. — Loi des patentes en France. — Nouvelles et faits divers. — Feuilleton.

N° 10. M. Van Hall et l'opposition. — La protestation de la France au sujet de Cracovie. — Dette des Etats-Unis. — La guerre du Mexique. — Documents officiels. — Eclaircissements sur les événements de Pologne. — Nouvelles et faits divers. — Feuilleton.

N° 11. Sur le revenu de l'Angleterre. — Dissentiment dans le cabinet de Bruxelles. — Revue des affaires d'Allemagne. — Arrestation d'un député en Espagne — Les mariages espagnols et Cracovie. — Variétés — Les morts inconnus. — Feuilleton.

N° 12. Ressources financières du Mexique. — Ouverture de la session législative en France. — Les parties contractantes et les parties garantes du traité de Vienne. — Mouvement révolutionnaire en Suisse. — Les Etats-Unis et le Mexique. — Documents officiels. — Les droits de phare, etc, à payer par les navires sur lest dans les ports des Pays-Bas. — Avis aux navigateurs. — Variétés. — Les morts inconnus. — Feuilleton.

N° 13. La Belgique en 1847. — Le nouveau tarif des Etats-Unis. — Les alliances de la France. — Situation de l'Irlande. — Troubles en Suisse. — Conflit entre les Etats-Unis et de Brésil. — Commerce de la Russie en 1845. — Variétés. — Les morts inconnus. — Feuilleton.

N° 14. Discours du roi des Français — Association de navigation à Zwolle. — Travaux législatifs en France. — La Nouvelle-Zélande. — Société commerciale d'exportation en Belgique. — Situation financière de la Grèce. — Documents officiels. — Nouveau réglement de navigation en Toscane. — Nouvelles et faits divers. — Feuilleton.

N° 15. Les partis en Angleterre. — Situation financière de la France. — Troubles en Suisse. — Revue des journaux. — Les partis en Belgique. — Chambres françaises. — Documents officiels sur Cracovie. — Nouvelles et faits divers.

N° 16. Budget biennal de 1848 et 1849. — Revue des journaux. — Dette étrangère d'Espagne. — Les Etats-Unis et le Mexique. — Note des puissances du Nord au conseil exécutif de Berne. — Pièces diplomatiques sur les mariages espagnols. — Nouvelles diverses.

N° 17. Détails du budget. — La France et l'Angleterre. — La douane de Cracovie. — Les banques de France et d'Angleterre. — Message du président des Etats-Unis. — Situation du Portugal. — Pièces diplomatiques sur les mariages espagnols. — Nouvelles diverses.

N° 18. Finances des Pays-Bas. — Budget des voies et moyens de 1848 et 1849. — Réponse de l'Autriche à la protestation de la France. — Pièces diplomatiques sur les mariages espagnols. — Nouvelles diverses.

N° 19. Budget des voies et moyens de 1848 et 1849. — Ouverture du parlement anglais. — Revue de la presse étrangère. — Nouvelles diverses. — Pièces diplomatiques sur les mariages espagnols.

N° 20. Affaires d'Angleterre. — Lettres espagnoles. — Situation de la Suisse. — Les partis en France. — Nouvelles et faits divers. — Pièces diplomatiques sur les mariages espagnols et sur les derniers événements de la Pologne.

N° 21. Le parlement britannique. — Les discours de MM Guizot et de Broglie à la chambre des pairs sur les mariages. — Réponse du directoire suisse à la note des cours du Nord. — Adresse des Etats de Jutland. — Pièces sur les derniers événements de la Pologne.

N° 22. Le parlement anglais. — La question des mariages. — Etudes sur le budget de la France. — Suisse — Note de la Russie sur la Pologne. — Pièces sur les derniers événements de la Pologne. — Nouvelles diverses.

N° 23. Nouvelles des Indes. — Discours de M. Guizot à la chambre des pairs. — Pièces sur les derniers événements de la Pologne. — Nouvelles et faits divers.

N° 24. Dernière note de lord Palmerston. — Situation financière de la France. — Loi sur l'importation des grains en Angleterre. — Le discours de M. Guizot. — Nouvelles et faits divers.

N° 25. L'acte de navigation anglais. — Crise ministérielle en Espagne. — Négociations entre l'Espagne et le St-Siége. — Adresse de la chambre des députés en France. — La presse anglaise sur le discours du roi des Français. — Le commerce persan. — Parlement anglais. — L'Irlande. — Les Etats-Unis et le Mexique. — Le Portugal. — Nouvelles et faits divers. — Pièces sur les derniers événements de la Pologne.

N° 26. La vérité sur les affaires de la Gallicie et de Cracovie. — Réponse à l'*Arnhemsche Courant*. — Navigation rhénane. — Nouvelles des Indes. — Mesures pour soulager la misère en Irlande. — Nouvelles et faits divers. — Variétés: La goutte et son régime. — Feuilleton: Clarisse Harlowe.

N° 27. La question des mariages espagnols. — La marine marchande des Pays-Bas. — Revue des journaux. — Les troubles en Suisse. — Mouvement commercial de la France en 1846. — Documents diplomatiques sur les mariages espagnols. — Nouvelles et faits divers.

SACRIFICE IMMENSE!!

VENTE

D'UNE FORTE PARTIE DE SOIERIES DE L

DES PRIX EXCEPTIONNELS,

PAR CESSATION DÉFINITIVE DE COMMERC

AU MAGASIN DE

E. van Weerden, *Spuistra*

Ces parties de soieries consistent en boult de soif, gros grain, levan noiré tant en noir et couleur qu'en rayé peking, façonné et glacé; assortiments en chales et écharpes, diverses étoffes pour robes, mousseline laine, jaconas, barèges, ginghangs, balzorines, satin ombrés, plaids, mérinos de france, de same et anglais, cachemire, lustres et plaids, une quantité de flanelles de santé en toutes nuance indiennes et perses, roulards des indes, robes de chambre, tapis de t divers articles pour hommes: pantalons, camisoles, bas et chaussure quantité d'autres manufactures.

Le soussigné étant décidé à se retirer de son commerce pour le mo prochain; et voulant s'en défaire au plus promptement, fera de grands ces. il espère que les dames profiteront d'une occasion si réellement geuse, pour faire leurs emplettes, et honoreront ce magasin de leur vi de s'assurer de l'infériorité des prix de vente.

E. van Weerden

SIROP DE DIGITALE

DE LABÉLONIE, PHARMACIEN A PARIS.

Ce sirop est toujours le médicament prescrit avec le plus de su par les meilleurs médecins contre les **Maladies du Cœ** (Palpitations) et les diverses **Hydropisies**, qu'il guérit ou m fie en peu de jours, ainsi que contre les asthmes, catarrhes chroniq les rhumes, branchites nerveuses et toux opiniâtres. — On ne le qu'en bouteilles recouvertes d'une capsule portant ces mots: *Sir Digitale de Labélonie.* Prix: 5 et 3 fr. — Pharmaciens déposita

Rotterdam, E. van Santen Kolff, dépositaire-général pour tou Hollande, et auquel toutes les demandes doivent être adressées: hem, F. Romeyn; Bois-le-Duc, Med. M. D. Bosch; Breda, A. P. sen, H. J. van den Goorberg; La Haye, Van Renesse; Maestricht sier; Middelbourg, Blaecke de Ligny; Nymègue, J. H. Loenen; Utr A. P. Milius et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 26 Février.

			COURS	OUVERT.
	Dette active	2½	58	58 1/16
	Dito dito	3	—	70 3/8
	Dito en liquidation	3	—	—
	Dito dito	4	90	90 1/16
	Dito des Indes	4	—	90 3/4
Pays-Bas	Syndicat	3½	—	87 7/8
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	173	174 1/2
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	106 1/2
	Act. du Chemin de fer Holland		—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	101 1/2
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	102 3/8
	Inscript au Grand Livre	6	—	—
Russie	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	96 3/4
	Emprunt de 1840	4	—	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	87 7/8
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	5 3/16
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	19
	Dito	3	—	37 1/2
	Coupons Ardoins		—	16 1/2
	Obligations Goll. & Comp	5	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	103 1/2
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836		—	—
	Emprunt à Londres 1839		—	—
Brésil	Id. id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—

Bourse de Paris du 25 Février.

		COURS Int. 24 fév.	OUVERT.
France	Cinq pour cent	—	118 85
	Trois pour cent	—	78 60
	Emprunt Asdoin	—	—
Espagne	Anc. dette	—	—
	Nouv. dito	—	—
	Passive	—	—
Naples	Certificats Falconet	—	101 75
Pays-Bas	Dette active	2½	—
	Dette active	5	—
Belgique	Dito	3	—
	Banque belge	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque	—	—

Bourse d'Anvers du 26 Février.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 18 ½ A. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours à la Bourse (2½ heures). Ardouin 18 ½.

Bourse de Londres du 24 Février.

3% Cons. 90 ½; ⅜. — 2½ % Holl. 58. — 4 % id. 92 ¼. — Esp. 5 % 3 % 35 ¼. — Portug. 4 % 34. — Russes 112.

Bourse de Vienne du 19 Février.

Métalliques, 5 % 108 ⅞. — Lots de fl. 500, 154. — Lots de 250, Actions de la Banque 1576.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 1er mars 1847, RELACHE pour les répétitions générales de: **LE SIÉGE DE LEIDE,** Grand opéra nouveau en 4 actes et 7 tableaux. Décors et costumes entièrement neufs.

Mardi 2 mars 1847. (*Représentation n° 106.*)

LE SIÉGE DE LEIDE.

Les personnes qui désireraient des places pour cette représentation sont invitées à s'adresser quelques jours d'avance à M. de Groot, caissier du Théâtre-Royal-Français.

ANNONCES.

TRAITÉ

DES MALADIES SECRÈTES,

anciennes, récentes, occultes et dégénérées, et Méthode de leur guérison par le **rob anti-syphilitique,** avec l'Histoire des divers moyens employés jusqu'ici par les gens de l'art; suivi d'un Choix de cures étonnantes, opérées par ce remède, et des pièces justificatives:

Par M. BOIVEAU-LAFFECTEUR, médecin.

1 vol. in-8°, 500 pages, 6 fr.

Table des matières:

Histoire de la maladie, depuis son origine jusqu'à nos jours, et des remède employés pour la pallier ou la guérir. — Des spécifiques tirés du régne animal Des spécifiques tirés des végétaux. — Des préparations mercurielles. — Sur le mercure. — Insuffisance du mercure, démontrée par son infidélité. — Des dangers du mercure sous quelque forme qu'on l'administre. — De quelques remèdes d'empyriques qui ont eu de la célébrité. — Considérations sur le *sublimé corrosif.* — Histoire du Rob anti-syphilitique de Laffecteur — Théorie de la maladie et manière de la guérir. — Stranguries. — Dépôts et fistules urinaires. — Ophthalmie syphilitique. — Du phimosis — Du paraphimosis. — Des diverses excroissances syphilitiques. — Exostoses. — Carie des os. Tableau des symptômes secondaires des maladies syphilitiques. — Maladies de la peau. — Maux d'oreilles. — Douleurs syphilitiques des parties molles — Douleurs syphilitiques des parties dures. Appendice sur les maladies syphilitiques chroniques, sans signes évidents, c'est-à-dire masquées, dégénérées et compliquées. — Vues sur la méthode curative. — Vraie méthode curative. — Preuves de nombreuses guérisons opérées par le Rob anti-syphilitique. — Observations de MM. Duret, Auroy, Le Breton, Rossignol, Genouville, Boyer, Beauchêne, Coulon, Geoffroy, Audry, Paulet, Leroy et Despérières. — Pièces originales destinées à constater les expériences faites avec le Rob, et ses succès pour la guérison des maladies syphilitiques. — Extrait de la *Gazette de Santé.* — Extrait des registres de la Société royale de médecine de Paris. — Pétition de M. Boiveau-Laffecteur à la Convention nationale. — Extrait des registres du Comité de secours publics de la Convention nationale. — Le ministre de la guerre aux représentants du peuple. — Consultations de 10 heures à 4 heures. Traitement par correspondance, rue Richer, n° 6.

LOUIS VERSCHAFFELT,

Fleuriste à Gand,

Mercredi 3 et Jeudi 4 Mars prochain, à 11 heures du matin, il sera vendu publiquement dans le local du Sieur MOOYMAN, *Raamstraat*, à La Haye, une très belle collection de CAMÉLIAS chargés de boutons et de fleurs, AZALIAS INDICA, RHODODENDRUM ARBOREA; 200 id. pour la pleine terre; une grande et belle collection de ROSIERS sur tiges; MAGNOLIAS, PELARGONIUMS, PENSÉES, GIROFLEES, etc., etc.

Cette collection est à voir depuis le 1er mars jusqu'au jour de la vente.

A LOUER

Pour le 1er MAI prochain.

De beaux appartements très convenablement meublés, avec salon et suite, cuisine, cave, etc., dans une maison située dans le milieu de la ville.

S'adresser dans le *Hofstraat*, n° 155.

GUIDE PRATIQUE

POUR L'ÉTUDE ET LE TRAITEMENT DES

MALADIES DE LA PEAU,

par Giraudeau de Saint-Gervais,

docteur-médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hôpitaux, ancien membre de l'école pratique, membre de la société de géographie, de la société de statistique universelle, de la société pour l'instruction élémentaire, etc.

Un vol in-8° de 700 pages, avec portrait et 5 planches gravées sur acier, représentant trente-deux sujets coloriés. — Prix: 6 fr. et 8 fr., franco sous bande, par la poste.

Coup-d'œil sur les doctrines médicales, de la peau considérée dans sa texture anatomique, précis historique des maladies de la peau, de la classification des maladies de la peau, base de la classification de Plenck (1776); de Villan (1798) de M. Alibat; de l'érysipèle, rougeole, scarlatine, urticaire, miliaire, gales scabies, variole, vaccine, mentagre, prurigo, éléphantiasis des Grecs, teinte bronzée de la peau, albinisme et vitiligo, lupus. L'auteur décrit ensuite avec le plus grand soin les ulcères dartreux, variqueux, cancers, scrofules, chute des cheveux et de la barbe, et après avoir cité les méthodes les plus en réputation, il indique le traitement qu'on doit suivre pour guérir les syphilides, éruptions contagion syphylitique, formulaire, table analytique détaillée, Syphilis, poème par Barthélemy, analyses et comptes-rendus; traité des maladies syphilitiques, voyage en Orient, par Giraudeau de Saint-Gervais. Planches coloriées représentant les affections de la peau.

Chez l'auteur, visible de 10 heures à deux heures, rue Richer, 6, à Paris. — Consultations gratuites par correspondance.

LA HAYE chez Léopold Loebenberg, Lange

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonevel *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck, *Hoo*